

CASA SAPO
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 Placette de l'Eglise, 11350 PADERN
102 802 162 RCS NARBONNE

PROCES VERBAL DES
DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
DU 22 AVRIL 2026

Les soussignés

- Monsieur Andres Felipe GIRALDO FLOREZ, titulaire de 50 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Madame Julianne BUTT, ayant pour nom d'usage GIRALDO FLOREZ, titulaire de 50 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Détenant ensemble 100 actions soit la totalité des 100 actions composant le capital social.

Agissant en qualité de seuls actionnaires de la société CASA SAPO associés de la société GED et conformément aux dispositions de l'article 24 des statuts,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

Les actionnaires décident à l'unanimité d'étendre l'objet social aux activités suivantes :

«

- *L'Activité de Chambres d'hôtes,*
- *L'Activité de vinification,*
- *L'Activité de création et réalisation Pop-up (activité de création d'évènement de Restauration et d'art éphémère) »*

» et ce à compter de ce jour.

DEUXIÈME DÉCISION

En conséquence, les associés décident à l'unanimité de modifier l'article 2 des statuts de la manière suivante :

« La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- *L'Activité de Chambres d'hôtes,*
- *L'Activité de vinification,*
- *L'Activité de création et réalisation Pop-up (activité de création d'évènement de Restauration et d'art éphémère) »*

L'activité de café, bar et restaurant.

La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements

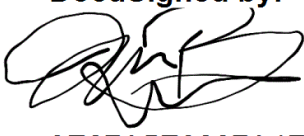
Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DÉCISION

Les actionnaires donnent tous pouvoirs à la Société IN'NOVA et au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, dit "règlement eIDAS".

Andres Felipe GIRALDO FLOREZ	Julianne BUTT, épouse GIRALDO FLOREZ
DocuSigned by:  1BEF4F88673F449... signé le 23/04/2026	DocuSigned by:  9E27A5E0287A4F7... signé le 22/04/2026